



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 19.05.2023
Date de fin de visibilité prévue: 19.05.2024
Numéro de publication: UP04-0000005289

Entité de publication

Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA, route des Barzettes 1, 3963 Crans-Montana 1

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA

Organisation concernée:

Remontées Mécaniques Crans Montana Aminona (CMA) SA
CHE-105.757.217
route des Barzettes 1
3963 Crans-Montana

Indications concernant l'assemblée générale:

16.06.2023, 10:00 heures, Restaurant Zerodix à Crans-Montana

Texte d'invitation/ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée et contrôle des présences**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2022**

Le Conseil d'Administration propose l'approbation du procès-verbal

- 3. Présentation des comptes de l'exercice 2022 et du rapport annuel**

- 4. Rapport de l'organe de révision**

- 5. Approbation du rapport annuel et des comptes 2022**

Le Conseil d'Administration propose l'approbation des comptes et du rapport annuel

- 6. Affectation du résultat**

Le Conseil d'Administration propose

- d'attribuer à la réserve légale issue du bénéfice 5%
- de ne pas verser de dividende

7. Décharge aux organes responsables

Le Conseil d'Administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et aux organes de gestion

8. Elections statutaires

Le Conseil d'Administration propose les élections suivantes

- Conseil d'Administration (mandat 1 an 2023-2024)
- Réélection de M. Magistretti Philippe & M. Brunisholz Olivier Alexis Charles
- Président (mandat 1 an 2023-2024)
- Réélection de M. Magistretti Philippe
- Organe de révision (mandat 1 an 2023-2024)
- Réélection de BDO SA

9. Divers

Le bilan, le compte de résultat et le rapport de l'organe de contrôle sont à la disposition des actionnaires dès ce jour auprès de l'administration de la société.

Les actionnaires sont priés, pour pouvoir exercer leur droit de vote de présenter une pièce d'identité pour les détenteurs d'actions nominatives au bureau de contrôle avant l'ouverture de l'assemblée. Les actions au porteur ne donnent pas droit à un bulletin de vote.

Crans-Montana, le 19 mai 2023

Le Conseil d'Administration